



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES MOYENS D'ENSEIGNEMENT À LA RENTRÉE 2023

Dossier de presse - 26 janvier 2023



Contact presse :
DELPHINE MAUERHAN
Directrice de la communication
06 46 84 04 79
presse@ac-dijon.fr

RENTRÉE SCOLAIRE 2023 DANS L'ACADÉMIE DE DIJON : AUGMENTATION DES TAUX D'ENCADREMENT MALGRÉ DES MOYENS EN BAISSE.

L'éducation nationale demeure une priorité forte de l'action gouvernementale, avec un budget de plus de 60 Mds d'euros, en hausse de 6,5 % (hors contributions aux pensions de l'État).

Malgré une baisse attendue de 64 000 élèves dans le premier degré et une baisse d'environ 800 élèves dans le second degré à la rentrée 2023, les moyens d'enseignement décroissent proportionnellement moins vite, ce qui amène une hausse globale des taux d'encadrement.

Avec une attention soutenue aux valeurs de la République et au bien-être de tous nos élèves, la rentrée 2023 dans l'académie de Dijon permettra également d'engager un travail de fond pour développer la mixité sociale, tout en poursuivant le déploiement de l'école inclusive.

Le budget alloué à l'académie de Dijon consiste à mettre en œuvre les priorités nationales, en tenant compte de son **contexte démographique, territorial et social**.



Dans le premier degré : la maîtrise des savoirs fondamentaux est réaffirmée comme une priorité constante, avec une nouvelle hausse des taux d'encadrement à la rentrée 2023.

Alors qu'une forte baisse démographique est attendue dans l'académie, le budget ne décroît que de 0,9 % avec des taux d'encadrement qui continuent à augmenter dans les quatre départements.



TAUX D'ENCADREMENT

P/E : nombre moyen de postes de professeurs pour 100 élèves

Moyens d'enseignement : - 72 ETP ↘
à la rentrée 2023

6,37 P/E (contre 6,32 en 2022)



⊙ Côte-d'Or

6,22 P/E

↗0,03

⊙ Nièvre

6,88 P/E

↗0,05

⊙ Saône-et-Loire

6,23 P/E

↗0,06

⊙ Yonne

6,59 P/E

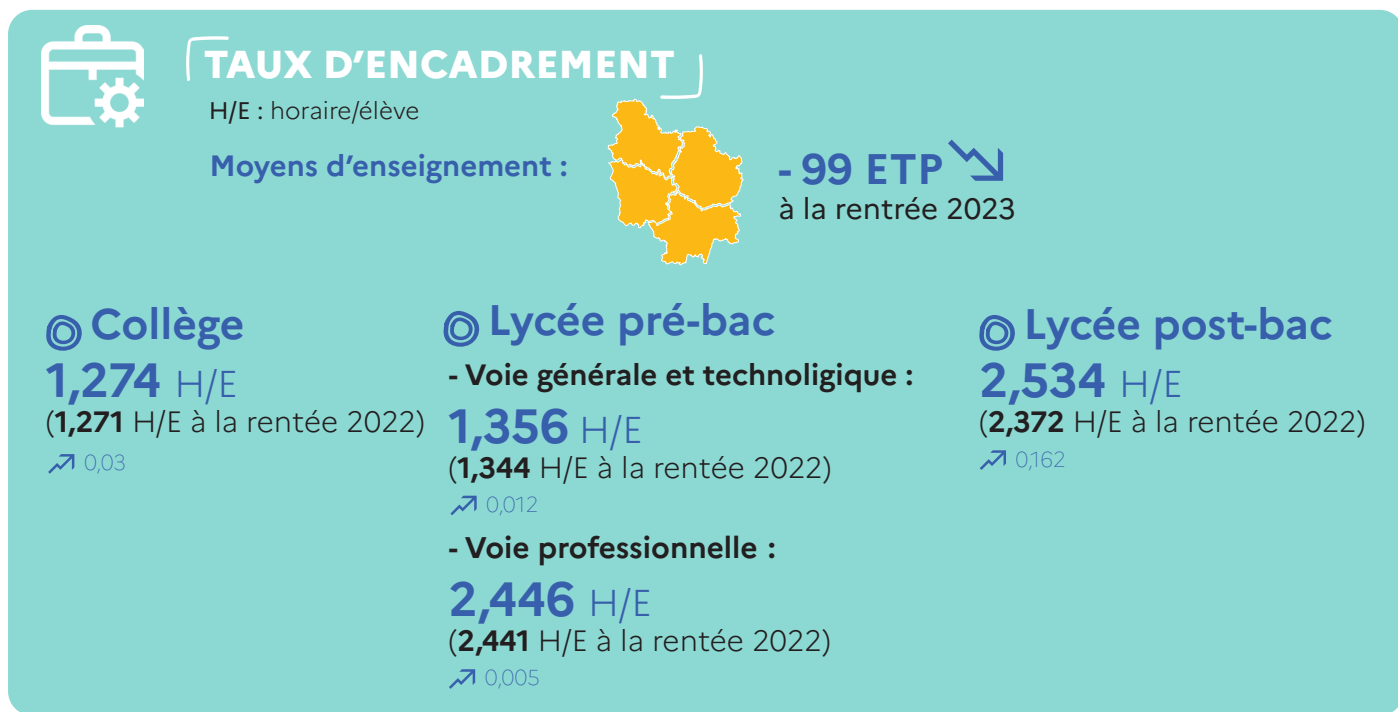
↗0,07

⊙ Le budget alloué à l'académie permettra :

- de finaliser le plafonnement des classes à 24 élèves en grande section maternelle, en CP et en CE1 ;
- de poursuivre le dédoublement de 100 % des classes de grande section maternelle en REP+ ;
- d'accompagner l'école inclusive par la création de 2 ULIS (unités locales d'inclusion scolaires) supplémentaires et la poursuite du plan autisme ;
- d'accompagner la diversité des territoires, avec une attention particulière pour la ruralité (pas de fermeture d'école sans l'accord du maire).

Dans le second degré : les moyens baissent proportionnellement moins que la démographie, ce qui permet de conforter les marges qualitatives des établissements, notamment en collège, et de soutenir la voie professionnelle.

La baisse de moyens (- 99 ETP) pour la rentrée 2023, n'empêche pas à l'académie d'augmenter ses taux d'encadrement.



© Ces moyens d'enseignement permettront :

- un renforcement significatif de la marge qualitative des établissements du second degré (225 ETP soit + 40 ETP par rapport à l'an dernier) pour prendre en compte l'équité sociale et territoriale en attribuant des financements supplémentaires à ceux prévus dans les grilles horaires réglementaires ;
- une attention particulière portée aux collèges, notamment avec la construction d'une nouvelle sixième, afin d'assurer à chaque élève, dans la continuité des actions déjà engagées à l'école primaire, la maîtrise des savoirs fondamentaux indispensables à la suite de sa scolarité ;
- un financement dédié à l'enseignement obligatoire de mathématiques pour tous les élèves de première générale (1h30) qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité ;
- un accompagnement des élèves de la voie professionnelle dans des formations insérantes et dans leur poursuite d'études en BTS ;
- un soutien à la formation des professeurs, avec notamment l'ouverture d'un parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) ;
- une priorité toujours portée pour l'école inclusive afin de permettre à tous une scolarité épanouie tout au long de son parcours :
 - › création de 5 ULIS supplémentaires (4 en collège et 1 en lycée professionnel),
 - › accompagnement spécifique des élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés hors dispositifs ;
- une poursuite des efforts engagés depuis la rentrée 2022 en matière de fonds sociaux au profit des élèves défavorisés.

3 PRIORITÉS À LA RENTRÉE 2023 : L'EXCELLENCE, L'ÉGALITÉ ET LE BIEN-ÊTRE

🕒 L'excellence

En maternelle (cycle 1)

- ✦ Renforcement de la formation des professeurs de maternelle ;
- ✦ Continuité du parcours entre la petite enfance et l'école maternelle ;
- ✦ Travail sur les résultats aux évaluations de CP.

En CM1 et CM2 (cycle 3)

- ✦ Travail sur la lecture et la pratique de la fluence ;
- ✦ Pratique de l'écriture ;
- ✦ Pratique régulière de la dictée, idéalement quotidiennement.

En 6^e (cycle 3)

- ✦ Dispositif « Devoirs faits » rendu obligatoire ;
- ✦ Accompagnement personnalisé sur des compétences clés en français et en mathématiques (soutien et remédiation ou d'approfondissement) ;
- ✦ Travail sur les interactions pédagogiques entre 1^{er} et 2nd degrés pour faciliter le passage au collège et la continuité pédagogique entre les deux niveaux.

En 5^e, 4^e, 3^e (cycle 4)

- ✦ Renforcement de l'enseignement de technologie pour en faire notamment un levier en matière d'autonomie numérique ;

Stratégie en mathématiques

- ✦ Poursuite du plan mathématiques à l'école primaire ;
- ✦ Création de laboratoires et de clubs de mathématiques au collège ;
- ✦ Une heure et demie de mathématiques obligatoire par semaine pour tous les élèves de 1^{ère} qui n'ont pas choisi l'enseignement de spécialité « mathématiques ».

Création du conseil académique des savoirs fondamentaux

- ✦ Renforcement des compétences en mathématiques et en français ;
- ✦ Analyse des résultats des évaluations nationales ;
- ✦ Travail sur les continuités inter cycles et inter degré.

🕒 L'égalité des chances : équité territoriale et mixité sociale

- ✦ Les IPS davantage pris en compte dans la mise en œuvre des politiques éducatives territoriales ;
- ✦ Poursuite des efforts en matière de fonds sociaux au profit des élèves défavorisés ;
- ✦ Priorité toujours portée pour l'inclusion des élèves.

🕒 Le bien-être

Développer les compétences psycho-sociales des élèves au travers des projets d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement déclinés en 3 axes :

- ✦ le bien-être dans son corps, dans sa tête et avec les autres ;
- ✦ le bien-être dans son établissement, son école (développement du programme PHARE pour la lutte contre le harcèlement) ;
- ✦ le bien-être dans son environnement (alimentation durable, mobilité douce et durable, changement climatique).